Communiqué de presse - 25 janvier 2017

PHOTOGRAPHIE DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
POINT PRESSE sur le VILLAGE CANALISATEUR au Carrefour des gestions locales de l'eau

Les représentants des organisations professionnelles du secteur des canalisations : Canalisateurs de France, Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) Bretagne, FRTP Normandie et FRTP Pays de La Loire sont réunis, pour la première fois, au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau, avec les principaux acteurs du secteur autour de **leur engagement collectif en faveur de la qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement et organisent un cycle de conférences sur le thème : les réseaux : un patrimoine précieux à entretenir et pérenniser.**

Conjoncture économique du secteur des canalisations d'eau et d'assainissement

Sources : Enquête annuelle FNTP, Commande publique via Vecteur PLUS, Rapport SISPEA

Au niveau national, le CA des entreprises du secteur des canalisations d'eau et d'assainissement s'élève à 4,8 milliards d'euros et le nombre de collaborateurs à **32 000.** 2016 marquerait la fin des baisses, consécutives à la crise débutée en 2008, avec **une stabilisation de l'activité (entre -1 % et +1,5 % de CA par rapport à l'année précédente).** Les appels d'offres « canalisations » en marchés publics accusent **une légère baisse de 3 % en 2016, avec un deuxième semestre difficile.**

Le principal talon d'Achille est le niveau des prix, exceptionnellement bas, résultat à la fois de la concurrence accrue, face au manque d'activité et de l'inquiétude des entreprises pour l'avenir.

L'incertitude reste forte pour les collectivités et par conséquent pour les entreprises. Les échéances de 2018 et 2020 dans le transfert des compétences eau et assainissement, la suppression de 800 EPCI au 1er janvier suite aux fusions continuent de créer un climat d'attentisme. **Le niveau des marchés publics reste en effet à un niveau faible fin 2016.**

Si l'année 2016 a marqué la fin de la baisse, l'année 2017, loin d'être celle d'une franche reprise, devrait consolider la stabilisation.

Au niveau de la région Bretagne, le CA des entreprises pour les canalisations d'eau et d'assainissement s'élève à **257,3 millions d'euros.** La région Bretagne représente ainsi **5 %** du CA France entière du secteur.

Au niveau de la région Normandie, le CA des entreprises pour les canalisations d'eau et d'assainissement s'élève à **196 millions d'euros.** La région Normandie représente ainsi **près de 4 %** du CA France entière du secteur.

Au niveau de la région Pays de La Loire, le CA des entreprises pour les canalisations d'eau et d'assainissement s'élève à **316 millions d'euros.** La région Pays de La Loire représente ainsi **6,5 %** du CA France entière du secteur.

Dans les trois régions, le volume d'activité des travaux publics se stabilise à un point bas et **l'activité « canalisation » est toujours en diminution en 2016,** y compris sur le dernier trimestre. Les trois régions représentent **un CA de 770 millions d'euros** pour les travaux de canalisations d'eau et d'assainissement, représentant ainsi **près de 16 % du CA France entière du secteur.**

Perception des Français sur les réseaux d'eau et d'assainissement

Résultats et enseignements de l'enquête d'opinion réalisée en ligne, du 10 au 12 janvier 2017, sur un échantillon de 1 015 personnes, représentatifs des Français âgés de 18 ans par Harris Interactive pour IDEAL Connaissance et Canalisateurs de France.

De manière spontanée, les Français pensent que le budget moyen pour la consommation d'eau potable et d'assainissement dans leur logement est de 46 euros par mois.

Une perception supérieure à la réalité (de l'ordre de 20 %) quand on sait que le budget moyen mensuel d'une facture d'eau en France est de 39,2 euros. *Rapport SISPEA - ONEMA*

Le prix moyen TTC d'un m^3 d'eau s'élève en effet à **3,92 euros** pour une consommation annuelle de **120 m^3** qui se répartit de la manière suivante :

- 1,53 euros (**39 %**) la part liée à la production d'eau potable et à sa distribution
- 1,51euros (**39 %**) consacrés à la collecte et au traitement des eaux usées
- 0,88 euros (**22 %**) constitués des redevances et des taxes

La plupart des individus interrogés (70 %) se disent globalement confiants quant à l'état des canalisations d'eau potable qui desservent leur domicile. À contrario, près de 3 Français sur 10 (29 %) se disent aujourd'hui inquiets quand ils pensent à l'état de ces canalisations d'eau potable.

Une perception en deçà de la réalité quand on sait qu'1 litre d'eau sur 5 est perdu dans les canalisations à cause des fuites, dues à leur mauvais état, soit près d'1 milliard de m^3 d'eau perdu chaque année. L'estimation du gaspillage financier lié à la non-distribution du milliard de m^3 d'eau traitée perdue représente 100 millions d'euros par an.

De manière générale (91 %), les Français associent étroitement la qualité de l'eau potable à sa provenance, mais aussi à l'état des canalisations qui assurent sa distribution. **Et l'état des canalisations est jugé comme ayant une importance à peu près aussi grande que la source.**

La perception globale des Français reflète assez justement l'enjeu capital que représentent l'entretien et le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement pour la qualité de l'eau.

Lorsqu'on leur demande au bout de combien de temps, selon eux, il faut renouveler les canalisations d'eau potable pour assurer la qualité de l'eau, les Français estiment qu'il faut le faire en moyenne tous les 24 ans.

Une perception très loin de la réalité du renouvellement des canalisations, quand l'on rappelle que **0,6 %** est le taux moyen de renouvellement des réseaux par an en France **(soit 5 800 km)** et qu'il faudra **160 années** pour le changement d'une canalisation d'eau potable. **1,5** milliard d'euros devraient être investis chaque année pour le renouvellement des réseaux, soit le doublement de l'effort actuel.

Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Résultats des études réalisées sur la performance des réseaux avec les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Seine Normandie, la DREAL, la Région Bretagne et les Fédérations des Travaux publics de Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, les Cellules Économiques Régionales de la Construction.

Région Normandie : un taux de renouvellement insuffisant au regard de l'état de la valeur patrimoniale

La longueur totale des réseaux d'eau dans la région est estimée à **84 000 km : 65 000 km de réseaux d'eau et 19 000 km de réseaux d'assainissement. 575** services d'eau potable desservent **3,3 millions d'habitants et 796** services d'assainissement desservent 2**,97 millions d'habitants**.

À effort constant, **le rythme de renouvellement des réseaux d'eau en Normandie oblige une durée de vie de 213 ans du matériau** - alors qu'elle est estimée entre 60 et 80 ans par Canalisateurs de France. Le taux de renouvellement correspond à la moyenne annuelle du linéaire du réseau rénové dans les cinq dernières années, rapportée à la longueur totale de réseau.

L'étude fait ainsi des projections sur les besoins en renouvellement des réseaux dans les années à venir. **Afin de respecter leur durée de vie technique moyenne de 60 ans, le coût du renouvellement des réseaux d'eau potable arrivant en fin de vie d'ici les années 2020, soit 44 % des réseaux normands, est estimé à 2,3 milliards d'euros.**

Région Pays de La Loire : un taux de renouvellement acceptable mais trop faible pour prévenir le vieillissement des canalisations

Le réseau régional de distribution d'eau potable compte plus de **69 000 km linéaire, représentant 8 % du linéaire national,** selon les estimations de l'ONEMA. Il dessert **plus de 1,6 millions d'abonnés.**

Les pertes d'eau potable représentent 39 millions de m^3. **L'indice linéaire de perte moyen régional atteint 1,5 m3/km/jour, pour une densité de réseau moyenne de 23,7 abonnés/km, soit un ratio considéré comme acceptable.**

Le réseau se renouvelle sur un rythme annuel moyen de 0.63% sur les cinq dernières années. Conscient de la nécessité de prévenir le vieillissement des canalisations, les services se dotent de schémas directeurs et d'inventaires des réseaux.

Conclusion : la question cruciale du renouvellement

Avec 48 % du réseau posé avant 1970, la question du renouvellement se pose très prochainement, avec le pic de renouvellement dès 2020 que les études ont mis en évidence.

Pour les collectivités, la difficulté est de prévoir, par une gestion financière dédiée et de long terme, ces opérations. Et ce sont bien la conservation du patrimoine public, sa valeur, la performance du réseau qui alimente les usagers, et donc leur satisfaction, qui sont en jeu.

La construction du réseau en France a été principalement financée par les contribuables, via des subventions publiques, **ce qui n'est plus ou peu envisageable aujourd'hui, selon le principe attendu qui veut désormais que « l'eau paie l'eau ».**

Les dépenses d'exploitation et d'investissement dans les réseaux devraient être assurées en facturant le service rendu. Or les consommations d'eau diminuent aujourd'hui en France (grâce notamment aux campagnes de lutte contre le gaspillage), et dans certaines collectivités**, la rémunération de l'eau finance en priorité le fonctionnement et fait l'impasse sur l'investissement, donc l'avenir.**

Des pistes pour une gestion patrimoniale de long terme

Le regroupement des moyens qui prennent place suite à la réforme territoriale (loi NOTRe) devraient contribuer à une meilleure gestion patrimoniale. Sous réserve de taille adaptée, de pragmatisme et de réelle volonté, cette mutualisation devrait permettre **de fixer les programmes annuels d'investissement** : renouvellement, extensions, renforcement, **et des priorités, établies de manière à pallier l'incapacité de certaines communes à faire face aux besoins de renouvellement.**

Encourager les collectivités dans la connaissance de leur patrimoine parait indispensable pour évaluer le rythme annuel des travaux à entreprendre et leur financement. **La transmission de données est essentielle au plan local comme national.**

Rappelons que la loi prévoyait que les collectivités aient réalisé **l'inventaire de leur réseau** à l'échéance du 31 décembre 2014. Au regard de la remontée des informations et du niveau de connaissance actuelle, il s'agit **de s'interroger sur les difficultés de certaines communes, notamment en milieu rural et les raisons pour lesquelles ils n'ont pas pu être réalisés.**

Des outils indispensables au déploiement d'une gestion patrimoniale existent, tels que la numérisation des réseaux, la mise en place d'un SIG (historique des casses de conduite, des renouvellements,...), la modélisation et les diagnostics de réseau, la prospective budgétaire permettant de mettre en adéquation les besoins financiers liés à des programmes pluriannuels de renouvellement de canalisations et l'évolution du prix de l'eau.

À propos de Canalisateurs de France : l'organisation professionnelle, membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics, fédère 330 entreprises, spécialisées dans la pose et la réhabilitation de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, d'irrigation, de gaz et fluides divers, faisant de Canalisateurs de France le 2e syndicat de spécialité de la FNTP.

À propos des Fédérations Régionales des Travaux Publics Bretagne, Normandie et Pays de La Loire : les FRTP fédèrent des syndicats de spécialités de la profession des Travaux Publics et représentent des entreprises de toutes tailles.
La FRTP Bretagne représente 525 entreprises, 1,8 milliard d'euros de chiffre d'affaires dont 257,3 millions pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement.
La FRTP Normandie représente 400 entreprises, 1,8 milliard d'euros de chiffre d'affaires dont 280 millions pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement.
La FRTP Pays de La Loire représente 600 entreprises, 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 386 millions pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Service de presse : Patricia Desmerger : **06 07 47 34 77 -** patricia.desmerger@orange.fr